



## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 28 février 2022 tenue à huis clos à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire  
Monsieur Lisa Ann Jungemann Conseillère # 2  
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3  
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4  
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5

### ÉTAIT ABSENT

Monsieur Jean-Martin Villeneuve, Conseiller # 1  
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.  
Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier.

Et Monsieur Benoit Roussel, CPA AUDITEUR CGA de la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

### 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.

### 2. Adoption de l'ordre du jour

#### RÉSOLUTION 2202-16

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

#### Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt du rapport financier pour la période terminée au 31 décembre 2021.
4. Résolution pour la MRC de la Matanie SRSI



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

5. Résolution pour la formation d'un organisme sans but lucratif
6. Période des questions
7. Levée de la séance extraordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **3. Dépôt du rapport financier pour la période terminée au 31 décembre 2021**

Monsieur Benoit Roussel, CPA, auditeur, CGA de la Mallette présente le rapport financier pour la période terminée au 31 décembre 2021.

#### **RÉSOLUTION 2202-17**

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le dépôt des états financiers pour la période terminée le 31 décembre 2021 tel que présenté par Monsieur Roussel.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

### **4- Résolution pour la MRC de la Matanie SRSI**

Faisant suite à la résolution envoyée à la MRC afin de régler le partage d'actif à la municipalité suite à la sortie de l'entente du Service Régionale de Sécurité Incendie de la MRC de la Matanie qui s'est terminée le 31 décembre 2020.

#### **RÉSOLUTION 2102-18**

**Considérant**, que les maires des municipalités membre du SRSI, tenant compte de la rareté des ressources et des honoraires à en encourir pour une expertise, sont en accord pour augmenter la valeur de l'actif net du service de 65 000\$ pour une valeur totale de 853 200 \$

**Considérant**, la contre- proposition reçue par la MRC pour un nouveau montant de la valeur des actifs pour la Municipalité de Saint-Léandre de 43 109\$;

**En conséquence**, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'accepter le montant de la contre-proposition de 43 109\$ de la valeur de l'actif mettant fin ainsi à la Municipalité de Saint-Léandre de l'entente du Service Régionale de Sécurité Incendie de la MRC de la Matanie le 31 décembre 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Léandre

**5. Résolution pour la formation d'un organisme sans but lucratif**

André Marcil informe le conseil municipal que la formation d'un organisme sans but lucratif pour le développement d'activités récréotouristiques pour la municipalité de Saint-Léandre sera avantageux pour l'augmentation de l'offre touristique de la région.

**RÉSOLUTION 2202-19**

**Considérant**, que la formation d'un organisme sans but lucratif ayant entre autres comme mission la gestion des infrastructures et des équipements récréotouristiques sur le territoire dont la Municipalité est propriétaire;

**Considérant**, que la formation d'un organisme sans but lucratif ayant entre autres comme mission la location de biens immeubles dont la Municipalité est propriétaire;

**En conséquence**, il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu de mandater Monsieur André Marcil pour entreprendre les démarches pour la formation d'un organisme sans but lucratif au nom de la Corporation Récréotouristique de Saint-Léandre.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

**6- Période de questions**

Monsieur Castonguay informe les citoyens qu'il est possible de poser des questions par courrier ou courriel.

**7- Levée de l'assemblée**

**RÉSOLUTION 2202-20**

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance extraordinaire du 28 février 2022, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 45

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

  
**Steve Castonguay**  
Maire

  
**André Marcil,**  
Directeur général,  
Secrétaire-trésorier